

Etat annuel des indemnités des élus pour l'année 2025.

En application de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* »

Cet état récapitulatif ne donne lieu ni à débat, ni à délibération. Il doit comporter l'ensemble des indemnités au titre du mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

NOM	Prénom	Fonction	Indemnité de fonction communales Brut en €	Indemnités perçues dans d'autres organismes (€)	Total brut annuel (€) 2025
GAILLOT	Philippe	Maire	14 965.56 €	0.00 €	14 965.56 €
MENEGHIN	Gaël	1er Adjoint	4 631.76 €	0.00 €	4 631.76 €
IMMER	Alain	2ème Adjoint	4 631.76 €	0.00 €	4 631.76 €
GUINDT	Philippe	3ème Adjoint	4 631.76 €	0.00 €	4 631.76 €
SIVÉC	Jean	4ème Adjoint	1 780.68 €	0.00 €	1 780.68 €
Total			30 641.52 €	0.00 €	30 641.52 €